



Syndicat du Personnel
Banques-Assurances
CGT Auvergne-Limousin
Section Caisse d'Epargne

Primes aléatoires 2007

(versées en mai 2008)

Enveloppe Participation / Intéressement.

Lors de la réunion de la commission économique du 11 mars 2008, outre le document sur l'approbation des comptes 2007, l'ordre du jour portait sur le calcul de l'enveloppe Participation/Intéressement.

Pour mémoire, cette enveloppe « globalisée » est calculée en fonction de 3 paramètres :

- Participation (P) : selon la formule légale.
- Intéressement 1 (I1) : en fonction du RBE* budgété (**Résultat Brut d'Exploitation*).
- Intéressement 2 (I2) : en fonction de l'EMJ* budgété (**Encours Moyen Journalier*)

→→→ Ecart constaté entre les réalisés et les prévisionnels.

	P	I1	I2	Global
Prévisions	0 €	2 874 420 €	670 698 €	3 545 118 €
Réalisés	0 €	2 358 435 €	680 466 €	3 038 901 €
Ecart	/	- 515 985 €	+ 9 768 €	- 506 217 €

2 chiffres à retenir :

=> un manque de **500 K€**

=> ce qui donne une **enveloppe d'intéressement 2007** légèrement supérieure à **3 M€** (*)

(*) l'enveloppe distribuée sera cependant de **3,262 M€**, après intégration du rattrapage de **222 600 €** obtenu suite à l'intervention du SPBA/CGT (suite à l'erreur découverte dans le calcul 2005).

Cette « minoration » de **500 K€** est d'autant plus difficile à admettre que :

* en comparaison avec 2006, les soldes intermédiaires de gestion IFRS augmentent tous de plus de 10 % tels que le PNB (+ 11,82 %), le RBE (+ 10,53 %) ou le RNC (+ 11,05 %).

* plusieurs sont d'ailleurs supérieurs aux soldes intermédiaires prévisionnels (PNB, RNC,...) alors que le RBE, intervenant lui dans le calcul de l'Intéressement, est inférieur de -3,59 % !

* quelques « gains » d'avant RBE peuvent être constatés : différentiel CNCE positif (+ 3,5 M€) entre les intérêts qu'elle sert et la tarification qu'elle perçoit, charges de Personnel + 1,86 M€ (par économie ?),...

* ou encore ... notre classement au sein du Groupe Caisse d'Epargne qui s'améliore nettement au point de prendre la 1^{ère} place du ratio PNB/effectif (5^{ème} en 2006), la 3^{ème} place du ratio RN/effectif (9^{ème} en 2006)... et la 2^{nde} du point de vue du coefficient d'exploitation !!!

Malgré les présentations du document sur l'approbation des comptes 2007 qui ont suivi, la Direction n'a toujours pas répondu avec la précision souhaitée à nos questionnements. Il est donc hors de question de clore ce dossier en l'état...

→→→ Niveau de rendement de l'accord d'Intéressement/Participation.

Pour mesurer celui-ci, il y a plusieurs méthodes mais la plus courante part du constat des sommes moyennes versées lors de la durée de l'accord.

Ceci nous permet d'avoir en repère l'accord précédent, d'autant que l'inconstance de ce dernier était un des gros problèmes à régler au travers du nouvel accord d'Intéressement/Participation.

Il convenait donc que le versement soit revalorisé, et à la fois plus régulier.

↳ Bilan du rendement de l'accord 2004/2006 (source bilan social 2007) :

	2004 (versé 2005)	2005 (versé 2006)	2006 (versé 2007)	moyenne réalisée
Enveloppe P+I	1 998 K€	500 K€	5 550 K€ *	2 683 K€
Nb bénéficiaires	1531	1528	1577	
montant moyen	1 305 €	327 €	3 520 €	1 718 €

* pour l'année 2006, un avenant a été signé pour rattraper le retard de rendement constaté, notamment en 2005.

↳ Prévisions de rendement de l'accord 2007/2009 : calcul sur la base 1577 bénéficiaires comme en 2007

	2007 (versé 2008)	2008 (versé 2009)	2009 (versé 2010)	moyenne estimée
Enveloppe P+I	3 545 K€	3 681 K€	4 048 K€	3 758 K€
Nb bénéficiaires	1577	1577	1577	
montant moyen	2 248 € (a)	2 334 €	2 567 €	2 383 € (b)

↳ Où en sommes nous pour l'instant, au bout d'une année d'exercice ?

L'enveloppe qui sera finalement distribuée sera de **3 262 K€** et, sur la base du nombre de bénéficiaires de l'an passé (soit 1577), cela donne un montant moyen de **2 068 €**.

Bien qu'au-dessus du rendement de l'ancien accord (pour +350 €), nous tombons en déca du prévisionnel - pour -180 € (a), ou -315 € vis à vis de la moyenne estimée (b) -... ce qui n'est pas satisfaisant, sachant que le trou de 500 K€ n'y est pas étranger... Nos questions restent bien évidemment en suspens.

→→→ **Autres chiffres : divers et variés.**

⊗ Rémunérations des membres des organes de Direction et de Surveillance.

Dans le document d'approbation des comptes 2007, il est indiqué que « le montant global des rémunérations allouées au titre de l'exercice 2007 aux membres des organes de Direction et de Surveillance à raison de leurs fonctions s'élève à **1 754 K€**. »

→ Sachant que l'an passé, ce montant était de « **966 K€** », cela représente **788 K€ d'augmentation !!!**

Par extrapolation, il semble que le **départ de Bernard MONIER**, Président du Directoire, a très fortement contribué à celle-ci... bien que restant en dessous d'autres Caisses... comme la Bretagne ou la Picardie.

Conséquences de ce nouvel « étalonnage » pour un départ : cela risque de susciter des volontaires, voire des vocations.

→ Dans le même temps, cette distribution semble incongrue, alors qu'il manque au Personnel **500 K€ d'intéressement !!!**

⊗ Attribution gratuite d'actions « Natixis » destinées aux salariés.

Il faut rappeler que cette attribution concerne les salariés (GCE, GBP, Natixis et filiales) qui avaient trois mois d'ancienneté à la date du 12/11/07 (soit près de 110 000 salariés). Ces actions gratuites seront acquises dans les 2 ans qui suivent sous condition de présence.

La charge globale est calculée dans chaque Entreprise sur la base d'un prix unitaire des actions de **15,4185 €** (pour un titre descendu récemment **sous les 9 €**). Compte tenu de la nouvelle contribution patronale de 10 %, de l'étalement de la charge sur 2 ans, le montant constaté à la CEPAL au 31/12/07 est de **88 K€**.

⊗ Plan d'options d'achat d'actions « Natixis ».

Si le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées et le nombre de bénéficiaires ne sont toujours pas connus, les modalités d'exercice de ces droits sont néanmoins arrêtées : le prix d'exercice ressort à **22,15 €**. Il pourra être exercé entre le **29/01/2011** et le **29/01/2014**. Les options non exercées après cette date deviendront caduques. Positons : les clients (et leurs vendeurs) ne seront plus les seuls à attendre la remontée du titre !!!

Vos élus SPBA/CGT, un véritable contre-pouvoir.